

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Mythologie ou explication des Fables, Paris, Pierre Chevalier et Samuel Thiboust, 1627](#)[Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre VIII](#)[Item Mythologie, Paris, 1627 - VII, 01 : Que les hommes illustres ont acquis de la gloire avecque raison, pour avoir obligé le public](#)

## **Mythologie, Paris, 1627 - VII, 01 : Que les hommes illustres ont acquis de la gloire avecque raison, pour avoir obligé le public**

**Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur) ; Baudoin, Jean (éditeur)**

**Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre VII**

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Francfort, 1581 - VII : Quam iuste & utiliter uiri illustres gloriam sint consecuti](#)

**Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre VII**

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Venise, 1567 - VII : Quam iuste & utiliter uiri illustres gloriam sint consecuti](#)

**Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre VII**

Ce document est une révision de :

[Mythologie, Lyon, 1612 - VII : Les hommes illustres ont avec bons tiltres, & grand'utilité du public acquis de la gloire & reputation](#)

## Informations sur la notice

Auteurs de la notice

- Aspe, Marion (transcription - 05/2022)
- Équipe Mythologia

Mentions légales Fiche : Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

## Présentation du document

Publication Paris, Pierre Chevalier et Samuel Thiboust, 1627  
Exemplaire Paris (France), BnF, NUMM-117380 - J-1943 (1-2)

Format in-fo

langue(s) Français

Pagination p. 667-668

Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 30/04/2018 Dernière modification le 26/09/2023

□

- [Objectifs du projet](#)
- [Soutiens du projet](#)
  - [Contact](#)
- [Mentions légales](#)
  - [OAI-PMH](#)
  - [Connexion](#)

# EMAN



Site réalisé avec [Omeka Classic](#) et hébergé par la TGIR [Huma-Num](#)



# MYTHOLOGIE,

OU,

## EXPLICATION DES FABLES.

LIVRE SEPTIESME.

### SOMMAIRE DES CHAPITRES.

- I. *Que les hommes Illustres ont acquis de la gloire avecque raison, pour auoir obligé le public.* II. *De Hercule.* III. *D'Acheloüs.* IV. *Du Sanglier de Calydon.* V. *Des Centaurez.* VI. *De Cygne.* VII. *Des Harpyes.* VIII. *Des Hesperides.* IX. *D'Atalante.* X. *De Thesee.* XI. *De Teree.* XII. *De Meduse.* XIII. *Des Gorgones.* XIV. *Des Serenes.* XV. *D'Orphee.* XVI. *Des Muses.* XVII. *De Dedale.* XVIII. *De Pelops.* XIX. *De Fersee.*

Que les hommes Illustres ont acquis de la gloire  
avecque raison, pour auoir obligé le public.

### CHAPITRE PREMIER.

**C**ERTES il n'y a point de plus sainte loy, ny de plus belle ordonnance, que celle qui recompense dignement les vertus des braues hommes, & punit les delinquans; car c'est vne chose equitable, que non seulement les hommes soient empeschiez de mal-faire, mais aussi incitez à suiure la vertu, & s'appliquer à de valeureux actes; afin qu'ils ne passent cette vie en oysuete & nonchalance. C'est cette seule consideration par laquelle Hercule & les autres Preux tant renommez furent induits à courageusement entreprendre beaucoup de trauaux, de hazards & de braues exploits, de façon qu'ils

K Kk iij

n'ont rien trouué, ne si horrible, ne si mal-aisé, que par travail, & patience il n'ayent surmonté. Car ce qu'ils ont purgé le monde de tant de voleurs, qu'ils sont descendus aux Enfers, qu'ils ont combattu & dompté d'horribles monstres, qu'ils ont rembarré, voire esteint la cruauté de plusieurs tyrans, ç'ont esté les récompenses & salaires de leur vertu. Or le plus excellent loyer qu'ait la vertu, c'est la gloire, qui a de merueilleux aiguillons pour accourager les affections des hommes à de belles & valeureuses entreprises; & leur faire trouuer legeres, vnies & faciles les plus fascheuses, raboteuses & difficiles choses du monde. Aussi nulle ville, ny nation, ny estat ne pourroit estre fleurissante ny de duree, s'il se contentoit seulement de chastier les mal-faïcteurs, sans auoir aucun esgard au merite des gens de bien, joint que cette ville seule peut estre heureuse, qui sçait deferer aux bons & gens d'honneur ses dignitez & charges de iudicature. Celle qui le sçaura bien faire, sera d'autant plus noble & plus fleurissante, qu'elle sera soigneuse de s'en bien & deuément acquitter. Nous auons vne suffisante preuue de ce que ie viens de dire en l'Empire Romain, qui souuentefois a esté commis à la suffisance de gens de bien, quoy qu'estrangers. Les Atheniens aussi ont bien souuent donné la souueraineté de leur Republique à des Forains, eu esgard à leur valeur & preud'homme. Au contraire, la ville qui n'ouure les portes, & ne tend les bras qu'à ceux là seulement qui sont nez & nourris chez elle; qui les ferme pour tout iamais à la vertu & vailance des estrangers, qui sans faire estat de la preud'homme des personnes, mesmement entre ses citadins, appelle aux offices & estats publics bons & mauuais indifferemment: qui propose bien des punitions pour les crimes, mais point de salaire pour la vertu: ou qui mesme se pense estre bien acquittee de son deuoir, establisant quelques legeres peines aux meschans: comment ne la qualifera-on lasche, nonchalante & libidineuse? comment est-ce que quand de folles, voire mauuaises personnes, manieront son Estat ne se tournera-elle en vne insupportable tyrannie? comment ne sera-elle oublicuse, voire ingratte des biens, plaisirs & seruices qu'on luy aura faits? cōment s'empeschera-elle de vicillir & croupir au milieu d'vn bordeau? Car l'esprit de l'homme ne peut estre oisif ny inutile, s'il ne s'applique à d'honestes exercices, il faut necessairement qu'il s'addonne à toutes sales & indignes occupations, & si l'on ferme la porte aux vertus, on pouure par consequent aux vices & meschanctez, puis qu'ainsi est qu'il faut necessairement s'exercer à quelque chose.